

FORMER LES MEMBRES DES COMITES SOCIAUX TERRITORIAUX ET DES FORMATIONS SPECIALISEES

DECOUVREZ LES FORMATIONS « HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL »

le cnfpt

cdg 22 CENTRE DE GESTION de la fonction publique territoriale

CENTRE DE GESTION FINISTÈRE.

Cdg 35

Morbihan LE PARTENAIRE RH DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VOS PARTENAIRES

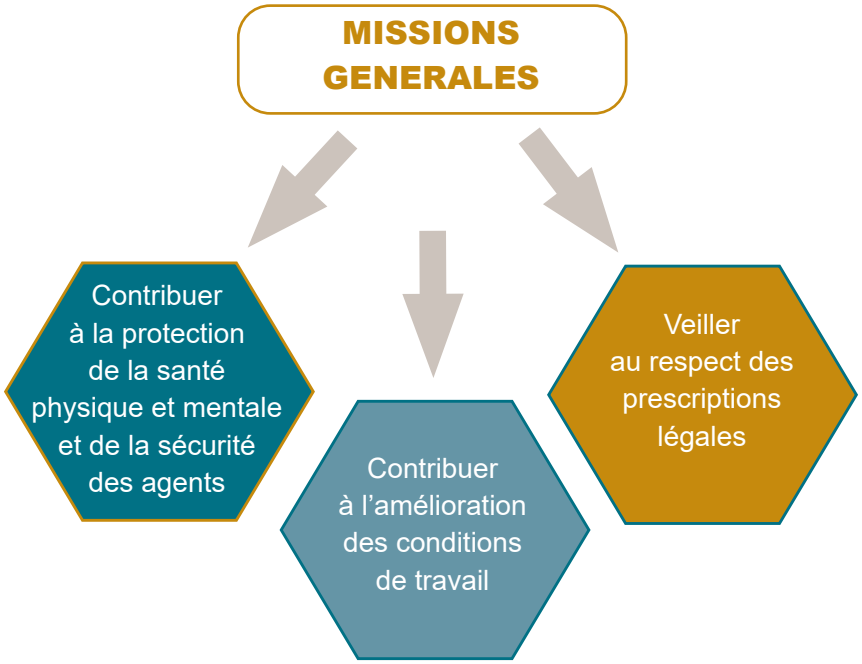
La délégation Bretagne du CNFPT et les quatre Centres de gestion bretons ont signé une convention de partenariat pour proposer une offre unique ainsi que l'organisation commune des formations à destination des membres des CST.
Ce partenariat vous permet de bénéficier d'une véritable expertise territoriale.
Le CNFPT organise la formation (planification des sessions, invitations à participer, attestations de formation).
Le CDG de votre département met à disposition des formateurs spécialisés pour animer ces formations.

LE CST, une instance...

● consultative et de dialogue social ● représentative de la parole de l'ensemble du personnel ● de régulation, de veille et de construction commune d'actions ● de conseil notamment sur les questions de santé, de sécurité et des conditions de travail.

MISSIONS DU CST & DES FORMATIONS SPECIALISEES EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Le Comité Social Territorial veille notamment à l'amélioration des conditions de travail des agents, il contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels et il est consulté sur toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.



LIEU DE DIALOGUE

Lieu de dialogue et de concertation en matière de santé et sécurité au travail, le CST pourra compter sur un certain nombre de moyens pour remplir sa mission et être un véritable acteur de la prévention.

À qui s'adresse cette formation ?

Cette formation s'adresse aux représentants du personnel membres des CST (Comités Sociaux Territoriaux) ou des formations spécialisées.

Même si l'obligation de formation ne vaut que pour les membres représentants du personnel, il est possible d'y associer également les représentants de l'employeur. L'intégration d'autres agents, directement impliqués dans le fonctionnement du CST (assistant de prévention, gestionnaire RH, secrétaire administrative...) permettra d'initier le travail collaboratif du CST dès la phase formation.

PROGRAMME

Un module de 5 jours de formation, sur 2 séances…

Le format qui vous est proposé est un module de 5 jours de formation*, répartis en deux séances :

1ère partie	**3 jours**	**Approche globale :** - du cadre général de la Santé et Sécurité au Travail, - du rôle, des missions et du fonctionnement du CST et des formations spécialisées, des méthodes et outils de la prévention des risques professionnels.
2ème partie*	**2 jours** Quelques semaines après la 1ère partie	Développement de l'opérationnalité du CST au travers d'études de cas, de mises en situation, d'analyses de retours d'expériences sur : - les sujets développés en première partie - des sujets proposés par la collectivité.

** Cette 2ème partie peut être optionnelle pour les agents qui souhaitent suivre 2 jours dans le cadre du congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité.*

***RECOMMANDATION** : Privilégiez une approche collective et formez l'ensemble des membres du CST quelle que soit leur situation (ancien membre, nouveau membre, membre du CST mais non issu de la formation spécialisée…). Vous trouverez également des stages dans le catalogue sur cnfpt.fr pour réaliser des inscriptions individuelles complémentaires. Par exemple : un stage sur « le mode d'analyse de pratiques » est possible pour les anciens membres des CHSCT ayant déjà une expérience dans l'exercice de cette responsabilité.*

COÛT DE LA FORMATION

En intra collectivité	**3 000 € par groupe pour les 5 jours de formation (2 500 € par groupe pour une formation réduite à la première partie de 3 jours).**
En union de collectivités	**300 € par stagiaire pour les 5 jours de formation (180 € par stagiaire pour une formation réduite à la première partie de 3 jours).**





POUR EN SAVOIR +

VOS INTERLOCUTEURS

Le conseiller formation référent de votre territoire en consultant la fiche <CONTACTS> sur www.cnfpt.fr

DES RESSOURCES

Pour consulter les ressources complémentaires mises à votre disposition, scannez le QR Code

Conception graphique : délégation Bretagne du CNFPT - 22.11.2022

CNFPT - Délégation Bretagne - Village des collectivités - 1 avenue de Tizé - 35 236 Thorigné-Fouillard - cnfpt.fr